L'Academie Royale de chirurgie après la lecture du memoire envoyé par m.r le p.r president du parlement de bretagne sur une operation de la taille faitte à l'hotel dieu de rennes, et du procés verbal des chirurgiens de cette ville envoyé par m. le procureur gnal du meme parlement, a nommé les commissaires soussignés pour donner leur avis sur le cas proposé. suivant le memoire on a taillé un enfant de six ans, l'operation a duré prés de troisquarts d'heure au temoignage des pretres, des infirmiers et autres personnes qui en avertirent m. le p.r president, et luy - disent qu'une pareille operation ne devoit au plus que cinq à six minutes, et qu'il etoit - etonnant que celle qui venoit de se faire, eut duré trois quarts d'heure. les chirurgiens de la ville ~~assurent~~ qui ont assisté au nombre de 12 à cette operation, assurent qu'elle n'a duré que 15 à 20 minutes, et que la pierre etant murale et chatonnée, elle n'avoit pu etre tirée plus promptement. les circonstances exposées dans ce procés verbal justifient pleinement la conduitte de l'operateur. nous estimons que la durée de l'operation a eté un effet de sa prudence et de son discernement; que des tentatives moins mesurées auroient exposé le malade à des accidens tres facheux, capables même de le faire perir dans l'operation; que le temoignage des pretres, des infirmiers et autres personnes dont les fausses idées sur l'habilité, la leur font mesurer comme le temps, n'est icy d'aucun poids, que la prudence ne leur permettoit point de porter de jugement sur cette matiere, et que des motifs plus relevés auroient du les empecher de donner, sans connoissance de cause, atteinte à la reputation d'un homme public, qui ne doit rien avoir de plus precieux que l'estime de ses concitoyens et la protection des magistrats.

à paris ce 20.e may 1756.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
BIBLIOTHEQUE